

Appel d'offre « Tremplins nouveaux entrants & nouvelles entrantes » de la FSI

Objectif

La Faculté des Sciences et Ingénierie de Sorbonne Université lance un appel « **Tremplin nouveaux entrants et nouvelles entrantes** » qui vise à soutenir la communauté des enseignant•e•s-chercheur•e•s et chercheur•e•s nouvellement recruté•e•s ou affecté•e•s dans une UMR du périmètre de la FSI. Il s'agit de contribuer à la dynamique de recherche de la faculté et d'accompagner le développement de nouvelles thématiques de recherche destinées à faire l'objet de soumission, en tant que porteur, d'ANR (notamment JCJC) et de projets européens.

Cet appel d'offre bisannuel alternera avec l'appel d'offre bisannuel Emergence de l'Idex de l'Alliance Sorbonne Université. En 2020, il est envisagé de financer jusqu'à une douzaine de projets, suivant le nombre et la qualité des dossiers reçus, à raison de deux à trois pour chacun des grands domaines disciplinaires suivants :

- Mathématiques / Ingénierie
- Physique / Chimie
- Sciences du climat / Sciences de la Terre
- Biologie / Ecologie

Durée et montant alloué

Les projets seront financés sur une période d'un an avec un montant maximal de 15 k€ par projet.

Calendrier

- 27 janvier 2020 (12h, heure de Paris), ouverture de l'appel d'offres,
- 2 mars 2020 (12h, heure de Paris), date limite de soumission électronique des propositions par les candidat(e)s,
- 3 mars – fin avril, évaluation et sélection des projets,
- Début mai, publication des résultats, communication auprès des porteur•se•s et installation des crédits incitatifs.

Eligibilité

L'appel est ouvert à tout enseignant•e-chercheur•e de Sorbonne Université ou chercheur•e d'un EPST affecté(e) dans une des UMR du périmètre de la FSI et ayant soutenu sa thèse postérieurement à l'année 2012.

Si la carrière de la candidate ou du candidat a été interrompue par un congé maternité ou un congé parental, la date limite de soutenance peut être décalée d'une année par période d'interruption de carrière ; on retiendra ainsi 2011 pour un congé maternité ou parental, 2010 pour 2 congés maternité ou parentaux.

Le projet peut être individuel ou initier une collaboration au sein de la FSI comme avec des collègues des Facultés de Médecine et des Lettres.

Les dépenses éligibles sont les dépenses de fonctionnement (consommables, missions, inscriptions à des colloques, prestation de service...), les dépenses d'équipement, les gratifications de stagiaires ou les vacances (dans la limite de 5 000 €).

Les vacances peuvent être utilisées pour des invité•e•s mais leur utilisation afin de réduire les temps d'enseignement de la ou du récipiendaire ne peut être envisagé qu'après l'accord du département de formation et de l'UFR concernés.

Constitution du dossier

Le dossier, rédigé en anglais, est constitué :

- d'une description scientifique du projet ne dépassant pas 4 pages, précisant le contexte ainsi que l'état de l'art et illustrant la capacité du porteur à initier la recherche d'une solution novatrice au problème posé,
- d'un CV du porteur ne dépassant pas 2 pages et mentionnant, le cas échéant les congés maternité ou parentaux.
- d'une demande financière avec ventilation argumentée des dépenses prévues ne dépassant pas 1 page

Le dossier devra être transmis par courrier électronique en un fichier unique au format pdf intitulé **tremplinFSI2020-nom-prénom.pdf** et exclusivement à l'adresse sciences-decanat@sorbonne-universite.fr.

Procédure de sélection des dossiers

Outre la qualité scientifique de la demande, le caractère novateur et la possibilité de répondre rapidement aux appels d'offres nationaux et européens seront pris en compte. Les projets seront expertisés dans chaque champ disciplinaire par les chargés de mission du vice-décanat Recherche. Ils seront interclassés par un jury composé du vice-doyen Recherche, de l'ensemble des chargés de mission du vice-décanat Recherche et des présidents de conseil scientifique des six UFR de la FSI.

Suivi du programme

Pour les projets retenus, le/la porteur•se s'engage dans les deux ans qui suivent l'obtention du financement, à adresser un compte-rendu d'au maximum deux pages précisant l'impact des recherches conduites, l'affectation effective des crédits notifiés et les dépôts de dossier en réponse à des appels à projets (ANR, Europe, Emergence-Idex, ...).

Les publications issues du projet devront être mises à disposition de la communauté dans HAL (<https://hal.sorbonne-universite.fr/>)

Le compte-rendu devra être transmis par courrier électronique en un fichier unique au format pdf intitulé **tremplinFSI2020-CR-nom-prénom.pdf** et exclusivement à l'adresse sciences-decanat@sorbonne-universite.fr.